

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-075 du 11 juin 2015

L'an deux mil quinze, le onze juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 03 juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – C. DUMORTIER – V. HERMANT – M. GORGUET - F. LETRUCQ – M.-J. CHOQUET - F. DEHON -
MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – B. CAILLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – D. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. VASSEUR - J. DESCAMPS – D. BEDU – D. BASSEUX – D. DELEPLACE – M. LALISSE – Ch. DAMBRINE -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, qui a été suppléé par M. J. LARDIER,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,

OBJET : **Musée Jean & Denise LETAILLE et Office de Tourisme**
Tarification de produits mis à la vente

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de fixer les tarifs des différents produits mis en vente au niveau du Musée Jean et Denise Letaille et à l'Office de Tourisme du Sud Artois par délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose ensuite de valider les tarifs de vente de différents ouvrages et produits proposés à la vente pour les visiteurs du Musée Jean et Denise Letaille et de l'Office de Tourisme :

- Guide des cimetières militaires du Pas de Calais : Prix de vente fixé à 25,00 €
- Pin's « Coquelicot » dans son écrin : Prix de vente fixé à 4,00 €
- Marque Page dans son écrin : Prix de vente fixé à 12,00 €
- Marque Page et Pin's « Coquelicot » dans son écrin : Prix de vente fixé à 14,00 €
- Stylo « ARRAS 1917 » : Prix de vente fixé à 3,00 €
- Pin's « Casque » : Prix de vente fixé à 5,00 €
- Mug « Bapaume 1917 » : Prix de vente fixé à 9,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les propositions de tarifs présentés dans le cadre de la vente de produits dérivés à destination des visiteurs du Musée Jean et Denise Letaille et de l'Office de Tourisme du Sud Artois.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015.

Pour extrait conforme.

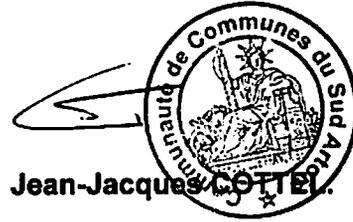
Certifié et rendu exécutoire par affichage le 11 Juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015

Le Président,

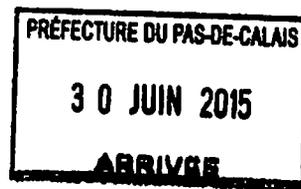
Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

30 JUN 2015

ARRIVÉE